

ROYAUME DU MAROC



AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
DES PROVINCES DU SUD DU ROYAUME



MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES,
DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

CHARGE DE L'EAU

**Éléments de vérité au sujet du « lac collinaire Sidi Ahmed Ou Moussa »
dans la Province d'Es-Semara**

Suite à la publication de divers articles de presse faisant état de « l'effondrement » du « Lac collinaire Sidi Ahmed Ou Moussa » réalisé dans la Province d'Es-Semara, le Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Chargé de l'Eau et l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume réfutent totalement ces allégations infondées, assorties de surcroit, de photographies n'ayant aucun rapport avec « le lac collinaire Sidi Ahmed Ou Moussa ».

Le « lac collinaire Sidi Ahmed Ou Moussa » a été réalisé en 2011 par l'Agence du Sud dans la Province d'Es-Semara, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère Délégué Chargé de l'Eau (ex. Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement), et ce en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur en matière de marchés publics.

A ce jour, le « lac collinaire Sidi Ahmed Ou Moussa », remplit toujours son objectif de création saisonnière de point d'eau profitant principalement aux éleveurs et à leur cheptel ; au même titre que d'autres ouvrages hydrauliques similaires réalisés par les Pouvoirs Publics ; notamment dans les Régions du Sud du Royaume.



Il y a lieu de souligner que l'expertise effectuée dans le cadre du contrôle et du suivi du « lac collinaire Sidi Ahmed Ou Moussa », a permis de vérifier le comportement de l'ouvrage et sa résistance aux crues et aux phénomènes d'érosion.

Le Ministère Délégué Chargé de l'Eau et l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume tiennent à souligner que le léger affaissement observé à l'extrémité gauche de la digue, ainsi que le contournement de l'extrémité rive droite du lac collinaire par les eaux de crues ; qui sont une pathologie normale et habituelle eu égard au contexte géographique des zones sahariennes ; ne présentent aucun risque ni sur la sécurité de l'ouvrage et ses fonctions vitales, ni sur la sécurité des citoyens .





Photo du lac collinaire Sidi Ahmed Ou Moussa prise le 14/08/2014

